

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 13

Artikel: La petite reine : [suite]
Autor: Moléri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PETITE REINE

V

Après cette première effusion de douleur, Valentine prit la parole :

— Sire, dit-elle d'une voix émue, mais assez distincte pour être entendue de tous, un prince de votre famille a lâchement fait assassiner Louis de Touraine, duc d'Orléans, votre frère, mon mari, le père de ces deux orphelins. Au nom du Dieu qui proscrivit Cain et sa race, nous venons, mes fils et moi, vous demander justice et vengeance.

— Justice et vengeance ! répétèrent les deux enfants.

Charles descendit du trône, fit relever Valentine et l'embrassa affectueusement :

— Je prends le ciel à témoin, ma sœur, que ma douleur et mon ressentiment ne sont pas moins vifs que les vôtres. Comptez que je m'efforcerai de rendre moins cruelle la perte que vous avez faite : les enfants de Louis seront les miens, et sa veuve aura toujours en moi un frère tendre et dévoué.

Puis, ayant remonté les degrés du trône, il chercha des yeux le prévôt de l'hôtel et, s'adressant à lui :

— Messire, dit-il, votre charge vous appelle à connaître des cas criminels qui arrivent à la suite de la cour ; avez-vous à nous donner des renseignements de nature à éclairer notre justice ?

— Un seul, Sire, mais qui dispense de tout autre preuve, répondit le prévôt ; c'est l'aveu même du coupable. Voici un extrait de la proclamation adressée par le duc de Bourgogne à ses sujets, le jour de son arrivée à Bapaume.

Le prévôt déroula un parchemin et lut à haute voix :

« Le prétendu assassinat du duc Louis a été un acte de justice, et, pour avoir délivré la France de ce méchant prince, le roi et son royaume sont tenus de me rémunérer en biens et en honneurs... »

Cette lecture fut suivie d'un long murmure d'indignation auquel ne prit point part celle qui pourtant avait été la maîtresse du duc Louis.

— Est-il possible, dit le roi, profondément attristé, qu'on en soit arrivé à proclamer comme acte de vertu un lâche assassinat ? Cependant il serait contraire aux lois de l'équité de prononcer sur le sort d'un accusé avant d'avoir entendu sa défense. Nous voulons et ordonnons en conséquence qu'il soit expédié au duc de Bourgogne une citation à comparaître devant nous dans le plus bref délai.

Olivier de Clisson hocha la tête :

— Sire, le duc de Bourgogne n'obéira point, mais il se présentera devant Paris à la tête de dix mille lances.

— Eh bien, mon brave connétable, répliqua le roi, tu empêcheras ses dix mille lances d'y entrer, et tu me l'amèneras, lui seul, pieds et poings liés, s'il le faut.

— Je ferai de mon mieux, Sire.

— Et qu'advient-il alors, messeigneurs ? dit vivement Isabeau, qui voulait, en effrayant le roi, l'empêcher de prendre quelque résolution virile. Alors commença une longue et terrible guerre que nous ne sommes point en état de soutenir. Nos finances sont épuisées ; la discorde est parmi nos sujets ; le duc de Bourgogne compte à Paris de nombreux partisans. Nous n'obtiendrons d'autre résultat que de dévoiler notre faiblesse et notre impuissance. L'Anglais, qui nous respecte encore, ne mettra plus de frein à son avidité. Nous succomberons fatalement sous les coups de deux ennemis disposés à s'entendre. Voilà le mal qu'il faut avant tout conjurer. Lorsque le salut du royaume est en jeu, les vengeances les plus légitimes doivent se taire.

Le roi parut un instant ébranlé.

— Est-ce bien le tableau vrai de notre situation qui vient d'être mis sous nos yeux, et sommes nous descendus aussi bas qu'on le dit ?

Pendant que la reine avait parlé, le connétable avait eu peine à contenir son impatience ; il ne se posséda plus en voyant le roi près de faiblir.

— Sire, dit-il d'une voix vibrante, on dit que la discorde est parmi nous : c'est vrai. Mais vous allez reprendre d'une

main ferme les rênes de l'Etat. Les ambitieux et les intrigants baisseront la tête, et l'union renaitra ; car on n'entendra plus qu'une seule voix : la vôtre. Il faut de l'argent pour lever des troupes, combattre le duc de Bourgogne et tenir en respect les Anglais ? Vous ferez un appel à vos fidèles bourgeois de Paris, et ils s'empresseront de remplir vos caisses vides... à une condition pourtant, c'est que leur argent ne servira plus à défrayer le faste insolent et les joies scandaleuses de l'hôtel Saint-Paul.

Tous les regards se tournèrent vers la reine. Le trait brutalement décoché n'avait pas manqué le but.

— Prétendez-vous, dit Isabeau, les joues empourprées par la colère, prétendez-vous donner à entendre au roi que nous avons consacré aux fêtes et aux divertissements le temps qu'il passait douloureusement dans les souffrances ? Ce serait aller un peu loin, messire.

— Madame, riposta le connétable, au risque de vous déplaire, oui, je dénoncerai l'empire que le plaisir et le luxe ont établi dans votre cour. Je dénoncerai le trésor gaspillé en étoffes précieuses, en broderies, en pierreries et bijoux de toute nature. Je dénoncerai enfin ces nuits partagées entre la bonne chère et les danses voluptueuses, toutes choses qui sont les pestes de la vertu, corrompent les mœurs, énervent le courage...

Et s'adressant au roi :

— Tels sont, Sire, les premiers ennemis que vous avez à combattre ; ceux-là vaincus, vous aurez facilement raison des autres. En un mot, Sire, économies sur les ressources de votre peuple : moins un peuple est opprimé, plus est fort et puissant celui qui le commande.

— Olivier, dit le roi avec un geste approbateur, tu n'es pas seulement un valeureux homme de guerre, tu es de plus un conseiller sincère et un ami dévoué : je te remercie... Ainsi, reprit-il, après quelques instants de méditation, si j'obéis à la loi sévère de la justice, c'est la guerre... Si je me représente mon peuple épuisé, ruiné, je ne vois de remède à ses souffrances que dans la paix... Perplexité cruelle !

Le regard de Charles tomba en ce moment sur Odette.

(A suivre.)

Casino-théâtre. — Depuis deux ans nous sommes privés d'un genre de spectacle que le Lausannois affectionne tout particulièrement, l'Opéra. Aussi la nouvelle de la prochaine arrivée de la troupe lyrique de M. Barthélemy a-t-elle été accueillie avec joie. Nous aimons aussi, il est vrai, le drame et la comédie, témoins les succès obtenus cet hiver par la troupe, si bien dirigée, de M. Vaslin ; mais l'opéra a un prestige de plus, il ajoute à l'intérêt des scènes dramatiques le charme de la musique qui attendrit, enthousiasme et égaie tour à tour l'auditoire. Il est rare qu'on revienne d'une représentation d'opéra sans en rapporter une phrase musicale, une mélodie populaire et entraînant dont on se souvient longtemps et qui vous rappelle quelque œuvre de grand maître.

Nous désirons vivement que notre population prête à la nouvelle troupe son appui et que de nombreux abonnements viennent encourager sa tâche difficile.

Les représentations commenceront le mardi 3 avril et auront lieu dès lors les lundi et mercredi de chaque semaine. — Mardi, 3 avril, représentation de *la Juive*, grand opéra de Halévy.

L. MONNET.